



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Convocation à la réunion faite le 14 janvier 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : M. CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, RAMOS CAMACHO Marie (pouvoir donné à JOSSERAND Clara)

Madame JOSSERAND Clara a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2026-01	Domaine et Patrimoine	Vente du véhicule communal Renault Trafic	APPROBATION de la vente du véhicule communal Renault Trafic AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour vendre le véhicule Renault Trafic pour un prix de cession de 7000 Euros AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et pour réaliser toutes les démarches nécessaires.	POUR : 09 Votants : 09
2026-02	Aménagement du Territoire	Convention d'aide à la négociation entre l'établissement public foncier local de la Savoie et la Commune pour le dossier d'installation des jeunes agriculteurs – approbation de la convention fixation du prix d'achat des parcelles privées impactées par le projet - autorisation de signature	APPROBATION de la convention à intervenir entre l'EPFL et la commune FIXATION du prix d'achat à 3 € le m² AUTORISATION donnée à mr le Maire pour signer la convention avec l'EPFL et tous documents nécessaires dans ce dossier	POUR : 09 Votants : 09

2026-03	Domaine et Patrimoine	Bail de location entre TOTEM France et la Commune pour l'implantation d'infrastructures passives et équipements techniques sur la parcelle communale cadastré sous le n° 253, section F lieu-dit Pointe du Corbier commune de St Sorlin d'Arves	APPROBATION du bail à intervenir entre TOTEM et la Commune APPROBATION du loyer annuel fixé à 3000 € net TTC AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer le bail et tous documents s'y afférant.	POUR : 09 Votants : 09
2026-04	Domaine et Patrimoine	Bail de location entre TOTEM France et la Commune pour l'implantation d'infrastructures passives et équipements techniques sur la parcelle communale cadastré sous le n° 1589, section A lieu-dit Pierre-Aigüe	APPROBATION du bail à intervenir entre TOTEM et la Commune APPROBATION du loyer annuel fixé à 3000 € net TTC AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer le bail et tous documents s'y afférant.	POUR : 09 Votants : 09
2026-05	Finances Locales	Renouvellement de la demande de subvention auprès du Département et au titre du FDEC pour le projet de réaménagement de la maison du tourisme	APPROBATION du projet de réaménagement de la Maison du Tourisme avec notamment des travaux de rénovation thermique, de réhabilitation et d'extension du bâtiment APPROBATION du coût estimé des travaux : 1 612 958 € HT et du plan de financement POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour solliciter à nouveau le Département (FDEC), et toutes autres instances pour l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière.	POUR : 09 Votants : 09

2026-06	Vœux et motions	Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »	APPROBATION de la motion et notamment : - Renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ; - Maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ; - Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.	POUR : 09 Votants : 09
---------	-----------------	--	---	---

A Saint Sorlin d'Arves, le 22 janvier 2026
Le Maire,
Fabrice BAUDRAY

Publié et affiché le 22 janvier 2026

